

Mémoire bibliographique

Semestre 3

Code Apogée : **MLE2005M**

3 ECTS

Master Santé Publique

Parcours M2 B3H

Biostatistics, Bioinformatics, Biomathematics for Health

Responsables de l'UE :

Delphine-MAUCORT-BOULCH, Pascal ROY

DOMAINE SCIENCES TECHNOLOGIE SANTE

Composante de gestion de l'UE :

Médecine Lyon Est

Service des Etudes Interdisciplinaires en Santé

PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT

Objectif :

Faire une revue de la littérature structurée des méthodes statistiques / bioinformatiques existant pour répondre aux questions posées dans le contexte particulier de votre stage.

Ceci nécessite donc une présentation préalable du contexte de l'étude, de la problématique applicative et de la problématique statistique qui en découle. Les problèmes ou spécificités nécessitant le recours à des méthodes d'analyse particulières devront être explicités. L'essentiel du rapport porte néanmoins sur la revue de la littérature, en particulier dans le champ de la méthodologie d'analyse. Le mémoire bibliographique peut se terminer par les perspectives d'analyses ou de développement d'analyses envisagées pour le stage au vu de la revue de la littérature.

Le mémoire bibliographique ne correspond :

- Ni à un protocole d'étude.
- Ni à une redite des méthodes enseignées en cours (même si vous pouvez être amenés à y faire référence succinctement).
- Ni à une traduction d'articles pertinents.

Sur le plan formel, le mémoire bibliographique :

- Doit être au format A4, avec des marges de 2 cm.
- Avec une police de caractères de type Times New Roman taille 11, et un interligne de 1.5.
- Doit comprendre 10 à 15 pages maximum, hors annexes (la section concernant les références bibliographiques fait partie des annexes).

Il doit être rendu au format PDF, et devra être déposé dans la zone de dépôt « rapports biblio 2021-2022 » sous Caroline, (nom-prénom-diplôme-année), avant le 14/01/2022 à 12h.

Il est inutile de prévoir des exemplaires « papier ».

Présence obligatoire à 2 séminaires de Biostatistiques.

Modalités d'évaluations de l'unité d'enseignement :

Session 1 : Dossier mémoire

Session 2 : Pas de session 2

(Modalités données à titre indicatif, les modalités précises sont votées tous les ans par le CA sur proposition du CFVU)